

LANGRES

Candidate au patrimoine mondial
de l'UNESCO



Un site, une candidature : le patrimoine culturel :

Langres, c'est d'abord un site rare et singulier. Située aux confins méridionaux de la Champagne, la ville culmine à près de 500 mètres d'altitude. Chef lieu de canton au cœur du Pays des Quatre Lacs, Langres est aussi sous-préfecture de la Haute-Marne. Les 8 500 habitants forment à la fois la stabilité et l'avenir de la ville. Composée de trois entités distinctes : le quartier historique (au nord), la citadelle (au sud) et les quartiers neufs (entre les deux), Langres représente un ensemble urbain cohérent contrôlant la rupture de charge entre les bassins Saône, Marne et Meuse. L'écrin paysager dans lequel la ville s'est construite lui confère également une certaine élégance.



Axe historiquement frontalier depuis l'époque gallo-romaine, Langres concentre diverses fonctions historiques et actuelles : urbaines, militaires, sacrées, administratives et culturelles.

Par ailleurs, l'équilibre perpétuel de Langres en fait une cité vivante et lisible au regard du patrimoine culturel défini par la convention de l'UNESCO.

La thématique :

L'acropole est la thématique que la collectivité a choisie pour sa candidature. Non seulement celle-ci constitue le substrat géologique et génétique d'une certaine « somme patrimoniale » mais elle confère également à la ville son originalité. En effet, peu de communautés ont fait le choix de s'installer, de s'adapter et de se développer pendant plus de 2000 ans sur un éperon rocheux.

La transversalité de cette thématique permettra par la suite d'envisager plusieurs axes de réflexion relevant du « génie langrois ».



Le centre historique de Langres



La cathédrale Saint-Mammès



Les tours d'Orval et de Navarre

La démarche :

La candidature de Langres au patrimoine mondial s'inscrit dans la catégorie des « *villes et centres historiques* » faisant partie des sites définis comme « *œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature* ». Plus précisément, la candidature s'inscrit dans la catégorie des « *cités historiques vivantes* ». Plus particulièrement, nous devons démontrer que Langres s'intègre dans les « *villes à caractère évolutif exemplaire ayant conservé, parfois dans le cadre d'un site exceptionnel, une organisation de l'espace et des structures caractéristiques des phases successives de leur histoire* ».



La statue de Denis Diderot par F. Bartholdi

La valeur universelle de Langres se justifie en répondant aux critères (ii), (iv) et (v) définis par les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*.

Critère (ii) : Langres représente un ensemble culturel complexe et multidimensionnel. Il traduit, développe, renouvelle dans l'espace et le temps long des organisations sociales, des modes de vie, des croyances et des fonctions historiques qui témoignent « *d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée [ou] dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture [...] des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages* ».

Critère (iv) : place forte corsetée d'une enceinte complète de 8 000 mètres regroupant l'essentiel des types d'ouvrages défensifs inventés au cours d'une période couvrant seize siècles d'histoire (milieu du IIIe siècle au milieu du XIXe siècle), complétée à la fin du XIXe siècle par huit forts détachés et une trentaine d'ouvrages défensifs secondaires, Langres offre « *un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural [...] ou de paysage illustrant [...] des périodes significatives de l'histoire humaine* ».

Critère (v) : l'acropole de Langres, de part la rareté, l'originalité et la richesse adaptative de son site, est « *un exemple éminent de l'interaction humaine avec l'environnement* ».



Les trois objectifs de la candidature:

Contribuer à assurer la cohérence urbaine, la pérennité patrimoniale et l'excellence paysagère du site de Langres

1

Créer une dynamique locale fédératrice agréant des partenariats extérieurs et constituant le levier d'initiatives culturelles, économiques et touristiques assurant l'avenir de Langres et de son territoire

2

Faire connaître et reconnaître le « génie langrois », cette « somme patrimoniale » rare, diversifiée et séduisante

3



« Langres possède les atouts pour prétendre au patrimoine mondial » (Nicolas Faucherre)

En marche pour l'UNESCO !

D'ores et déjà, plusieurs projets vont dans le sens de la candidature UNESCO :

- Une **A.V.A.P** (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine, anciennement ZPPAUP) dont le périmètre atteint une étendue inégalée concernant Langres et les communes limitrophes.
- Les projets « **Axe Majeur** » et « **Places *intra-muros*** » concernant la restructuration complète de l'axe de la place des Etats-Unis à la place Diderot et la requalification des places *intra-muros*.
- Le **programme « Remparts »** accélérant le rythme de la restauration des remparts classés.
- Le **C.I.A.P** (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine) « Ville d'art et d'histoire ».
- La « **pépinière de chercheurs** » devant contribuer à la reconnaissance de la valeur universelle exceptionnelle de la candidature langroise.